

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_02-DE
Reçu le 24/10/2024



PROJET PEDAGOGIQUE

**Des activités extra-scolaires
« Vac en Sport »**

SERVICE DES SPORTS

45 avenue Martin Luther King - 17700 Surgères

Tél : 05 46 07 22 33

vacensport@aunis-sud.fr

Le projet pédagogique est établi par l'ensemble de l'équipe d'animation, sur la base du projet éducatif élaboré par l'organisateur.

Ce projet constitue le cadre de travail de toute l'équipe. Il doit être respecté, le directeur en est le garant.

Ce projet prend son inspiration dans les valeurs de l'Education Populaire.

L'ensemble des temps d'activités se déroule dans le strict respect des lois et règles régissant les Accueils Collectifs de Mineurs.

RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX :

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Utiliser les activités sportives, de nature et de loisirs comme support éducatif ;
Faire découvrir aux jeunes la diversité des offres sportives, de nature et de loisirs sur le territoire communautaire, ainsi que sur le département, lors des semaines sportives.

Découvrir de nouveaux territoires lors des séjours : montagne, nature, mer...

Permettre d'appréhender les notions de solidarité, de respect, de tolérance et d'entraide et de plaisir ;

Sensibiliser les jeunes à l'environnement, à l'hygiène et à la santé ;

Respecter les règles : règlement intérieur, règles d'activité, règles de vie ;

Favoriser la mixité, la citoyenneté et le vivre ensemble.

A. PUBLIC

Le public cible pour ces activités sont les enfants de 10 à 14 ans, résidents principalement sur le territoire communautaire, mais aussi au-delà.

Les inscriptions sont forfaitaires pour la semaine, et ce, quel que soit la période de fonctionnement.

B. PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Les activités « Vac en Sport » se déroulent sur des temps extrascolaires, lors de vacances scolaires :

- **Vacances d'hiver** : Séjour montagne d'une semaine ;
- **Vacances de Printemps** : Séjour mer ou nature d'une semaine ;
- **Vacances d'été** : 4 semaines sportives, dont 2 basées à Surgères, et 2 à Aigrefeuille, avec nuitées sous tente.

C. LOCAUX ET MATERIELS

1. En centre de vacances :

Durant les séjours, les activités « Vac en Sport » se déroulent à la montagne, à la mer ou à la campagne. Les enfants accompagnés de l'équipe d'encadrement sont logés en centre d'hébergement disposant des agréments Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du département concerné.

Lors de la période estivale, des nuitées sous tente sont organisées dans des campings homologués ou des terrains municipaux.

2. En Accueil collectif de mineurs :

Les accueils des semaines sportives d'été se déroulent :

- A Aigrefeuille : au gymnase Dulin
- A Surgères : au gymnase 3

Ces gymnases se composent de :

- Un hall d'entrée
- Deux vestiaires, avec porte manteaux, bancs et douches ;
- Deux blocs sanitaires (garçon et fille), avec WC, lavabo et sèche mains ;
- Un bloc sanitaire handicapé, avec WC et douche ;
- Une grande salle d'activité ;
- Des locaux de rangement.

Les abords extérieurs (piste, terrains de sport extérieurs) sont mis à notre disposition.

Les enfants ne doivent pas sortir de l'enceinte du complexe sportif, matérialisée par du grillage et un portail.

D. FONCTIONNEMENT

1. L'équipe d'encadrement :

Direction : un directeur, ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives).

Animation : de 2 à 5 animateurs, tous ETAPS.

L'organisateur se réserve le droit de faire appel à du personnel saisonnier ainsi qu'à des stagiaires, en fonction des besoins et qui seront affectés à l'équipe d'animation.

2. Modalités de fonctionnement

a. Séjour :

Les enfants vivent et évoluent ensemble sur une semaine du lundi matin au samedi soir.

Lundi : transport et arrivée sur le site d'hébergement. Installation, présentation de la semaine (règles de vie, programme...)

Du mardi au vendredi :

- 8h petit déjeuner
- 9h-12h : activité sportive
- 12h30 : déjeuner
- 14h - 17h : activité sportive
- 17h30 : goûter
- 18h - 19h30 : jeux libres et/ou repos et lecture
- 20h : dîner
- 21h : Soirée à thème

Le départ s'effectue le samedi, avec un retour à Surgères ou/et à Aigrefeuille.

Pour clôturer et évaluer cette semaine d'activité, un temps de concertation est organisé avec les enfants participants ainsi que les parents, autour d'un diaporama suivi d'un temps d'échange.

b. Semaines sportives d'été :

Les enfants vivent et évoluent ensemble sur une semaine.

Journée type :(Les horaires sont variables selon les programmes des semaines)

- 9h à 9h30 : accueil, jeux libres, temps calme avec jeux de société, lecture.
- 9h30 à 17h : activité sportive, pique-nique, temps calme, activité sportive.
- 17h à 17h20 : goûter, rangement du matériel, jeux calmes et/ou repos et lecture
- 17h30 : Départ dans les familles.

Certaines semaines proposent une ou plusieurs nuitées en camping ou terrains de sports (itinérances).

3. Gestion des activités

La direction et l'équipe d'animation proposent des programmes d'activités pour chaque période de fonctionnement.

On distingue trois types d'activités :

a. Activités en autonomie

C'est un temps d'activité non dirigée qui doit servir l'apprentissage de l'autonomie et le développement individuel. Cela se traduit par des activités en extérieur (ballon, raquettes, petits jeux...) ou des activités plus calmes à l'intérieur des locaux.

b. Activités dirigées

Ce sont des activités préparées et animées par l'équipe d'animation.

Elles sont adaptées à l'âge des enfants ainsi qu'à leurs aptitudes et leurs capacités.

c. Activités spécifiques

Les programmes d'activités établis comportent des activités sportives. Certaines d'entre elles sont encadrées par l'équipe d'animation du fait qu'ils soient tous ETAPS et titulaire d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif.

Les activités dites « à risque » ou qui nécessitent une qualification particulière et spécifique sont confiées à un encadrant titulaire du diplôme correspondant à l'encadrement de l'activité en question.

Certains déplacements vers des lieux d'activité sont effectués en vélo. L'équipe d'animation s'assurera du bon état de marche de tous les vélos, propriétés des familles, et fournira le tracé du parcours. Les conditions de sécurité sont scrupuleusement respectées (taux d'encadrement, gilet réfléchissant pour chaque participant, distance de sécurité, règles de conduite, trousse à pharmacie, matériel de dépannage...). D'autres déplacements plus lointains peuvent être organisés et sont effectués soit en minibus, soit en bus, soit en train.

Lors des semaines sportives d'été, des mini-camps peuvent être organisés.

E. RELATION AVEC LES FAMILLES :

Des temps d'échanges et de concertation sont réalisés entre éducateurs, jeunes et parents lors des inscriptions pour les séjours. Des relations sont également proposées par le biais des outils de messagerie mais aussi sur le site internet communautaire.

Fait le
Le Président